

ABONNEMENTS.

Un mois 4 fr.
Trois mois 11
par la poste 15
Un N^o 20
Les abonnements commencent à
toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue
du Pot-d'Or. N^o 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.

FRANCE. — Paris le 28 JUIN.

La cour des pairs doit se réunir aujourd'hui, en chambre d'accusation, pour entendre le rapport de la commission d'instruction dans l'affaire Laity, et statuer sur le réquisitoire de M. le procureur général. Ce réquisitoire relève contre M. Laity le crime de provocation non suivie d'effet à un attentat contre la sûreté de l'état, crime puni par l'art. 1^{er} de la loi du 9 septembre 1835, de la détention et de 10,000 fr. à 50,000 fr. d'amende.

Si la cour rend un arrêt de mise en accusation, les débats de l'affaire s'ouvriront, dit-on, le 10 juillet.

Plusieurs journaux ont rapporté que Mgr. le duc de Nemours était chargé par le roi de remettre à la reine d'Angleterre un bouquet en diamants dont on portait même la valeur à un million. Ce fait est entièrement contredit; nous sommes autorisés à déclarer que ce bruit n'a aucun fondement.

Hier pendant la cérémonie funèbre qui a eu lieu à l'Assomption pour les obsèques de M. le général Haxo, on a remarqué deux officiers turcs attachés à l'ambassade de la sublime Porte qui se tenaient sur les marches de l'église. La religion musulmane leur défendait d'entrer dans un temple chrétien, mais ils ont fait distribuer des aumônes à la porte de l'église et ils ont suivi le cortège jusqu'au cimetière.

Une commission médicale s'occupe en ce moment de la loi sur l'enseignement et la pratique de la médecine.

M. Sauzet vient de quitter Paris pour se rendre en Belgique et en Prusse. Il va, dit-on, étudier dans ces deux pays plusieurs questions industrielles.

On a répandu le bruit que le prince Louis Napoléon avait quitté la Suisse et avait subitement passé le Rhin aux environs de Neufbrisach pour entrer en France.

Les dépositaires des papiers de M. de Talleyrand, se conformant aux instructions tracées dans le testament du prince, désavouent toute publication qui paraîtrait sous son nom avant le délai fort éloigné, fixé par lui-même. Ce désaveu public vient d'être provoqué par l'annonce d'un Extrait des Mémoires du prince de Talleyrand.

On lit dans le JOURNAL DU HAVRE, le 26 juin : « Le gouvernement du Chili vient de se rendre coupable des mêmes insultes que celles qui ont forcé la France à faire bloquer les ports du Mexique et celui de Buenos-Ayres; et il est aujourd'hui plus que probable que bientôt la division française des mers du Sud aura mis en interdit le port de Valparaiso.

On peut donc, dès à présent, conclure que, pendant que la France bloquera à la fois Valparaiso, Vera-Cruz et Buenos-Ayres, le seul port de Valparaiso se trouvera, lui seul, bloqué par les Français, les Anglais et les Américains; car ce n'est rien moins qu'avec les trois plus grandes puissances maritimes du monde, que le Chili a trouvé moyen de se mettre en mésintelligence ouverte, dans le seul espace d'un mois de contestations et de protocoles. »

On écrit de Lille : « Un violent orage a éclaté le 20 dans l'après-midi sur notre ville. Ce qu'il a offert de particulier, c'est qu'une abondante pluie de grenouilles est tombée sur la citadelle. Un grand nombre d'entre elles ont été écrasées par la chute, et elles étaient assez fortes pour exciter l'appétit des sapeurs du génie. Ils en ont recueilli une grande quantité pour s'en faire un régal le soir.

On écrit d'Alexandrie (Egypte), 6 juin : « On assure que les consuls de France et d'Angleterre ont fait connaître au pacha qu'il pouvait s'abstenir de faire sortir sa flotte cette année. Aussi S. A. a-t-elle donné ordre de rentrer dans le port à trois vaisseaux et à quelques frégates qui étaient depuis plusieurs jours à la voile. On écrit de Beyrouth que tout est pacifié à présent; demain le bateau à vapeur anglais part pour cette ville; à son retour, nous connaîtrons mieux l'état des affaires sur les frontières de la Turquie. »

Les scènes de désordre qui ont troublé la ville de Lisbonne le jour de la Fête-Dieu, sont, s'il faut en croire le MORNING-POST, l'ouvrage d'un homme bien connu, qui a payé les perturbateurs, et qui reste en liberté, tandis que d'autres personnes assez marquantes, et entre autres M. Quadjo, major de la garde nationale, sont en prison.

On annonce, dans les lettres du 18 juin (les troubles ont eu lieu le 14), que le commerce de Lisbonne ne paraît pas se ressentir de cette tentative.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le gouvernement a fait publier la dépêche télégraphique suivante :

» Bayonne, 26 juin.

» Le 22, Espartero a battu complètement Guergué et lui a pris 4 pièces de canon.

» Le même jour, Penacerrada est tombé en son pouvoir.

» Rien de nouveau à Madrid à la date du 20. On discutait à la chambre des députés le projet de loi ayant pour but d'accorder certains pouvoirs au ministre de la justice pour régler les juridictions; mais on demandait que les délits politiques et les délits de la presse ne fussent pas compris dans l'autorisation.

De Bayonne, on mande sous la date du 25, que Penacerrada avait été attaqué le 19 et résistait.

Les jours du général Palarra, dont la fermeté est la plus solide garantie de la tranquillité, viennent d'être com-

promis par une invention exécrable. Une dépêche avec cachet de poudre fulminante lui a été adressée; heureusement les espérances des exaltés ont été trompées encore une fois.

D'après un rapport arrivé hier, deux bataillons carlistes ont été surpris le 19 dans le village de Montial, près Pampelune, par la cavalerie du général Atax. Ils ont laissé au pouvoir des libéraux 500 prisonniers.

Le blocus de Bilbao est poussé avec beaucoup de vigueur. Les communications avec la ville et les forts sont interrompues sous peine de mort. On ignore si l'intention des carlistes est d'en faire le siège. Leur grosse artillerie est toujours à Zoosozoa.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 29 juin.

Hier, le roi a travaillé avec le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.

Le général Hurel, chef de l'état-major-général, a été reçu par S. M.

Le célèbre comte Montalembert est également arrivé dans nos murs.

L'administration des rentes étrangères, composée de MM. Bischofsheim et consors, a comparu ce matin en police correctionnelle. Les prévenus étaient au nombre de neuf; ils sont inculpés d'avoir établi une loterie non autorisée, pour avoir distribué par la voie du tirage au sort les intérêts de la rente annuelle dite FRANCO-RUSSES, ou pour s'être constitués administrateurs, préposés ou agens de cette opération.

Les avocats Barbanson, Orts, Van Overbeek et Jacobs ont plaidé pour les prévenus. Ils ont soutenus d'abord qu'il était impossible d'admettre que l'opération dont s'agit ait eu lieu sans autorisation; que la demande en avait été faite au gouvernement et que son silence devait équivaloir à une autorisation; que l'autorité supérieure ayant revêtu du timbre pour 40,000 fr. d'imprimés pour les actions, il résultait également une autorisation suffisante, que s'il y a donc délit dans l'espèce, le gouvernement en serait évidemment le complice pour avoir fourni les moyens servant à le commettre; que l'art. 410 du code pénal invoqué ayant été fait pour détruire les concurrences aux loteries royales ne pouvait être appliqué à l'espèce; que l'art. 475 n^o 6 du même code n'était pas non plus applicable, la prétendue loterie n'ayant pas eu lieu dans les termes de cet article.

Le plus grand argument a consisté à soutenir qu'il n'y avait aucune intention frauduleuse dans l'espèce et c'est surtout à prouver la bonne foi des prévenus que les efforts de la défense ont tendus.

Le procureur a persisté à demander la condamnation. Le tribunal a déclaré qu'il serait prononcé à huitaine.

Bruxelles, le 28 juin. — (5 heures). La tenue de la bourse a peu différé de celle de la veille. Les cours sont toujours fermes sans beaucoup d'affaires. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 3 p. c. 102, 4 p. c. 95 1/2. P. Société Générale titres en nom fr. 842 A. certificats au porteur émission de Paris 1780 A.; Société de Mutualité 1185 (118 1/2) A.; Banque de Belgique 1450 (145) P.; Actions-Réunies 1027 50 (102 5/4) A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1145 (114 1/2) P.; Sarslongchamps 1775 (177 1/2) A.; Société Nationale 1505 (150 1/2); Manufacture des Glaces 1280 (128) A.; Raffinerie Nationale 1250 (125) A.; Hauts Fourneaux du Luxembourg 1115 (111 1/2) A.; Société de Commerce 1350 (135) P.; Bray et Mauraige 125 (625) A.; Société Linrière de Gand 1020 (102) A.; Lits Militaires 110 (5580) P.; Chemin de fer Sambre et Meuse 95 (475) P.; Cologne 1005 A.; Banque Foncière 1050 (105); Emprunt de la ville en hausse 97 1/2 A.

L'actif espagnol était calme, quoique demandé à 21 1/2. Les besoins de la liquidation de demain paraissent peu importants.

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza avec peu d'affaires; la graine de colza tient prix, dito de lin faible; tourteaux de colza demandés, dito de lin faible. Avers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardois 21 1/2; Banque de l'Industrie 112 11 1/2 111; Banque Commerciale 125 1/2 125. Amsterdam, 28 juin. — Ardois 21 3/8.

LIÈGE, LE 30 JUIN.

Un journal de cette ville annonçait ces jours derniers que la cour de Liège avait décidé, par un arrêt récent, que les procès-verbaux des gardes-forestiers ne font pas foi jusqu'à inscription de faux. Cette énonciation est erronée, parce qu'elle est trop générale. La cour a simplement décidé que les procès-verbaux ne font pas foi, jusqu'à inscription de faux, lorsqu'ils constatent un fait que la loi ne qualifie pas spécialement de DÉLIT FORESTIER.

Il n'est pas de semaine où l'on n'ait à signaler un défaut de soins ou de précaution, à charge de l'administration du chemin de fer; mercredi, l'un des convois en faisant le trajet de Bruxelles à Ans éprouva un retard, aux environs de Wareme, parce qu'un tombereau de sable avait été abandonné par les ouvriers au milieu de la voie. Cette négligence aurait pu avoir les suites les plus fâcheuses, si le conducteur du convoi ne s'était pas aperçu à temps de l'obstacle qu'il allait rencontrer; toujours est-il qu'il fut obligé d'arrêter l'élan de la locomotive, et les voyageurs d'attendre que le tombereau fut enlevé avant de poursuivre leur course.

Le lendemain, une autre charrette pleine aussi de sable, se trouvait placée si près des rails qu'elle fut accrochée par deux diligences dont les marchepieds furent brisés; cet accident qui a eu lieu entre Fexhe et Ans, n'a eu heureusement d'autres résultats que de mettre les deux voitures hors de

service, mais certes c'est déjà trop, et jamais rencontre semblable n'arriverait, si les surveillans faisaient leur devoir. L'administration a d'autant plus tort de tolérer, chez ses agens, de pareils actes de négligence, que d'un côté, rien n'est plus facile à éviter, et que d'autre part, la sûreté des voyageurs y est vivement intéressée.

Dons reçus en faveur des familles victimes de l'explosion de la houillère de l'Espérance :

La Société des Hauts-Fourneaux, Usines et Charbonnages de Sclessin. Fr. 500
MM. le comte Ferd. Meeus, gouverneur de la Société de Sclessin. 100
Opdenbergh, directeur de la Société générale, administrateur de la Société de Sclessin. 100
Charles Waltéry, administrateur de la Société de Sclessin. 100
Ferd. Drugman, administrateur de la Société de Sclessin. 100
L. Elias, administrateur gérant, idem. 100

Ces sommes sont à la disposition de la commission qui sera nommée pour la répartition des secours.

Nous apprenons qu'une première souscription entre les différents fonctionnaires de la Banque de Belgique a produit environ quinze cents francs.

Le total des sommes souscrites jusqu'au 29 juin, se monte à près de 8,000 fr.

Le premier N^o de la liste des étrangers qui ont visité Spa pendant la saison des eaux minérales, en l'année 1838, vient de paraître. Cette première liste contient déjà les noms de 589 personnes; nous y avons remarqué beaucoup de familles anglaises.

Spa, ce bourg jadis si célèbre, ne tardera pas, nous l'espérons, à redevenir le rendez-vous de l'Europe. L'étranger peut, dès aujourd'hui, y trouver cette vie commode et agréable qu'il chercherait en vain ailleurs; là, s'offre au choix, des hôtels élégamment meublés; des hôtels de bains, tenus par MM. Rigaux et Arnold; des cafés élégans, des cabinets littéraires, tenus par MM. Edouard Dommartin, et Alexandre Maréchal; et dans lesquels on trouve les journaux anglais, français et belges; des salons d'assemblée et de jeux, un spectacle, des bals, etc.

Les séances des jeux ont lieu tous les jours à midi, à cinq heures de relevée et à neuf heures du soir, dans l'une des salles de la Redoute; le théâtre sera ouvert le 15 du mois prochain. La troupe dramatique donnera trois représentations par semaine, le dimanche, le mardi, le jeudi; à partir du 15 juillet, il y aura aussi au local de la Redoute deux bals par semaine, le mercredi et le samedi.

On peut s'abonner à la liste des étrangers, chez M. Edouard Dommartin, moyennant 5 francs 50 c. pour la saison.

Un banquet de 60 couverts a été donné à l'hôtel de l'Europe, par les officiers du 1^{er} de ligne, à M. le major Guelton, au sujet de sa promotion au grade de lieutenant-colonel. Dans ce banquet, les familles des victimes de l'explosion de Seraing, n'ont pas été oubliées. Une souscription a été faite en leur faveur.

M. le baron Aug. Van der Straten-Ponthoz, nommé attaché à la légation de Belgique près des cours de Danemark, et de Suède doit partir incessamment pour Stockholm.

Le cadavre d'un homme a été retiré de la Meuse à l'endroit dit le Biez du Poulet, avant-hier matin vers 5 heures. Comme il était dans un état de nudité complète, il est à présumer que ce malheureux se sera noyé en se baignant.

Les Hollandais font fortifier Maastricht, surtout du côté de la rive droite. Des palissades ont été posées très-récemment.

Au concours qui a eu lieu dernièrement entre les élèves en médecine et en chirurgie de notre université, les deux emplois de chefs de clinique à l'hospice de Bavière ont été vivement disputés. Ce sont MM. François Remy, de Liègneux, et Théodore Putzeys, de Liège, qui l'ont emporté. Le premier est nommé chef de clinique externe et le second chef de clinique interne.

On nous écrit de Spa, le 28 juin :

« Dans la séance du conseil communal d'hier, M. Hayemal, bourgmestre, a proposé une souscription pour les familles des victimes de l'explosion qui a eu lieu dans la houillère de l'Espérance à Seraing. M. le bourgmestre a signé le premier et tous les membres de la régence ont également souscrit. La liste circulé dans la ville, et les étrangers qui se trouvent ici s'associent tous à cette bonne œuvre. Puisse ce noble exemple, que donne l'administration communale de Spa, trouver des nombreux imitateurs! »

On écrit de Ruremonde le 24 juin :

Hier, on a vu M. le général de division Hurel, accompagné de quelques officiers supérieurs de Venloo, parcourir la ville et les environs. Il venait de Venloo, où il avait inspecté la garnison et les fortifications; on s'occupe en ce moment d'y établir des magasins et de prendre des dispositions pour assurer la défense. Rien de positif n'a encore transpiré; on croit cependant être sûr qu'un bataillon d'infanterie partira bientôt pour Gennep, extrême frontière et qu'un autre viendra à Ruremonde.

L'AVONBODE contredit la nouvelle, donnée par le *Handelsblad*, et d'après laquelle la diète de Francfort aurait admis l'échange territorial proposé par la Hollande pour terminer avec la Belgique. L'AVONBODE donne le passage suivant d'une lettre de Francfort du 26.

« La grande question qui s'agit en ce moment dans la diète ne paraît pas être l'affaire hollando-belge, car quoique deux grands états allemands y soient fortement intéressés, elle reste sur l'arrière plan. Beaucoup d'objets concernant les intérêts intérieurs de l'Allemagne, et parmi lesquels la situation actuelle des provinces rhénanes et l'affaire du Hanovre occupent la première place, attirent par contre l'attention de cette assemblée. »

Les données contradictoires des deux correspondans, dit l'AVONBODE, prouvent suffisamment que des particuliers n'ont pu savoir ce qui a effectivement lieu au sein de la diète, où tout se traite avec la plus grande prudence et le plus profond mystère.

— On écrit de Francfort, le 22, à la GAZETTE D'AUGSBURG, au sujet de l'emprunt belge :

La maison Rothschild, dont la circonspection et la prudence est assez connue, ne ferait pas une pareille affaire avec un état dont l'intégrité ne reposerait pas sur des bases solides. On peut donc en conclure que les différends, existant en ce moment entre la Hollande et la Belgique, n'offrent pas un caractère menaçant pour ce dernier pays.

— On écrit d'Anvers, le 28 juin :
On répare avec la plus grande activité les fortifications du fort St-Laurent, et de nombreux ouvriers reconstruisent le mur qui le joint au côté nord du petit bassin.

Nous avons à déplorer un nouveau suicide. Hier après midi, un jeune homme portant le nom de Jacques Scheneider, natif de Luxembourg, s'est coupé la gorge avec un rasoir dans une maison publique de cette ville. Ce malheureux a écrit un journal depuis samedi dernier, dans lequel il relate d'heure en heure toutes ses pensées et tous ses actes. Il paraît qu'il s'était amouraché d'une jeune fille, qu'il voulait faire sortir de cette maison, et que c'est la jalousie qui l'a porté à cet acte de désespoir. D'après cet écrit, il se serait rendu ici dimanche soir dans l'intention de la tuer avant que de se suicider, et ce n'est qu'au dernier moment qu'il a renoncé à ce projet et qu'il s'est décidé à mourir seul. Il déclare aussi que le nom qu'il porte n'est pas le sien ; qu'il appartient à une famille fort honorable, mais qui ignorera toujours le malheur qui vient de le frapper. M. le procureur du roi et un commissaire de police se sont immédiatement rendus les lieux pour constater le fait ; le corps a été transporté à l'hôpital.

C'est par erreur qu'on a annoncé que des bateaux à vapeur partiraient d'ici pour Londres tous les jours. Il n'y a rien d'innové dans le service de ces bateaux. L'erreur où l'on nous a fait tomber doit être attribuée aux dépôts extraordinaires qui ont eu lieu à l'occasion du couronnement de la reine Victoria. (PRÉCURSEUR.)

Nous lisons dans le *Courrier Français* ;
M. James Rothschild est de retour à Paris. Non-seulement il a ratifié l'emprunt de 57 millions négocié par ses agents avec le gouvernement belge, mais il a effectué une avance de 8,000,000 au trésor du roi Léopold. Ce n'est pas une simple opération financière, c'est presque un acte politique qu'il a fait la maison Rothschild. Dans l'état de crise où se trouve la Belgique, ses adversaires croyaient qu'elle ne trouverait pas à emprunter, et s'applaudissaient d'avance de l'état de gêne où serait placée cette puissance ; on la regardait déjà comme obligée à toutes les concessions que la Hollande voudrait exiger d'elle ; les offres généreuses de M. Rothschild ont fait changer la question de face. Elles ont montré que le grand trésorier des couronnes avait foi dans l'avenir de cette jeune royauté, et elles ont mis cette royauté en état de se tirer avec avantage des embarras où devait la jeter le mauvais vouloir de quelques cabinets.

— Voici comment on raconte les premiers moments de l'entrevue du maréchal Soult avec le duc de Wellington.

« Le soir au concert de la cour, où se trouvait tout ce que l'Angleterre possède de noble et d'élevé, la reine fit prier le maréchal de venir prendre place sur le premier rang où elle était placée elle-même avec les personnes de la famille royale. Cette exception toute délicate a une haute signification dans ce pays où l'étiquette est une seconde royauté. Quelques instants après, M. le duc de Wellington arriva, et comme il ne se trouvait séparé du maréchal que par M^{me} la duchesse douairière de Sutherland, il témoigna à notre ambassadeur tous ses regrets de ne pas l'avoir rencontré. M. le duc de Wellington s'était en effet rendu à l'hôtel de M. le duc de Dalmatie aussitôt son arrivée. Entre la première et la seconde partie du concert, M. le duc de Wellington se leva, aborda le maréchal, et, lui prenant affectueusement la main, il le pria de lui permettre de lui faire les honneurs de Londres. Le maréchal était un choix d'autant plus excellent pour représenter la France dans cette grande solennité de l'Angleterre, que M. le duc de Dalmatie n'est pas seulement une haute illustration militaire, mais encore une intelligence d'une haute libéralité.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 29 juin 1858. — Présidence de M. Piercot.

Absens : MM. Lefebvre et Lion.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin est approuvé. M. Piercot donne lecture de l'analyse des communications :

1^o Arrêté royal qui autorise l'acquisition de trois parcelles de terrain pour y établir le jardin botanique.

2^o Le sieur Lerbia demande à acquérir une parcelle de terrain, située à la Chartreuse.

M. le gouverneur informe que M. Tilman a prêté, le 22 du courant, en qualité de bourgmestre, le serment exigé par l'article 61 de la loi communale.

3^o Proposition d'habitans de la rue du Pot d'Or relative au prolongement de cette rue jusqu'au quai de la Sauvenière (Les souscriptions s'élèvent à 5,000 fr. environ).

M. Tilman, invité par M. Piercot à prendre la présidence, occupe le fauteuil.

Il lit un discours dans lequel, après avoir exprimé des regrets pour son prédécesseur, il rappelle que les améliorations qui se sont introduites dans les diverses branches du service, rendent sa tâche plus facile ; il annonce qu'il sera chargé au sein du collège de l'instruction et des

beaux-arts, parties dans lesquelles il trouvera des secours dans des hommes spéciaux ; il finit par réclamer l'indulgence du conseil.

M. Forgeur propose de nommer M. Louis Jamme membre effectif et président honoraire du collège de l'École normale, du Conservatoire de musique, de l'Académie de peinture et de la Société d'encouragement pour les beaux-arts.

L'urgence est déclarée et la proposition admise à l'unanimité.

Le même membre lit un projet d'adresse au gouvernement contre le morcellement du territoire et l'exécution complète des 24 articles.

Le voici :

AU ROI.

« Sire, le traité des 24 articles qui ne pouvait devenir obligatoire que par l'acceptation immédiate de toutes les parties, n'est pas seulement onéreux pour la Belgique à raison de la dette énorme dont il l'écrase, il l'est surtout et principalement par les cessions de territoire qu'il lui impose.

« Mandataires d'une cité qui entretient avec les habitans de ces territoires de nombreuses relations commerciales, qui éprouve pour eux les plus vives sympathies, qu'il nous soit permis, sire, d'émettre le vœu que lors de la conclusion du traité définitif, cette séparation douloureuse ne soit pas de nouveau sanctionnée ; que le fardeau de la dette soit réparti d'une manière plus équitable et dans une juste proportion, et que l'on détourne ainsi de la Belgique les malheurs que la tentative d'une exécution sans tempérament des 24 articles pourrait faire éclater. »

L'urgence est mise aux voix et adoptée par 16 voix contre 6 ; ces dernières sont celles de MM. Hanquet, Delechy, Chefneux, Bellefroid, Tombeur et Despa.

M. Delechy explique son vote en ce sens que le projet d'adresse ne s'occupe pas assez de la part de la dette attribuée dans les 24 articles à la Belgique.

M. Hanquet explique son vote en ce sens qu'il désire que le projet de M. Forgeur soit renvoyé à une commission.

M. Capitaine demande l'admission immédiate du projet d'adresse, sans renvoi à une commission.

M. Koeler désire que le projet soit renvoyé à une commission spéciale pour que la réclamation ait d'autant plus de force qu'elle sera plus méritée.

M. Delechy déclare être satisfait d'une nouvelle lecture faite par M. Forgeur.

On met aux voix la question suivante : « Y aura-t-il renvoi à une commission spéciale ? »

Rejeté par 14 voix contre 9.

La rédaction des deux paragraphes du projet d'adresse est admise à l'unanimité.

M. Hanquet rend compte des points qui sont restés en suspens dans la discussion du budget des hospices pour 1858.

Par suite d'observations de la commission des hospices, observations lues par M. Hanquet, le crédit pour 12 pièces de vin est adopté ; toutefois on demandera aux hospices l'état des approvisionnemens qui se trouvent dans les magasins.

Il en est de même de l'allocation pour l'achat des couchettes de fer destinées à remplacer les lits en bois.

Le vote sur l'ensemble aura lieu vers la fin de la séance, le rapporteur devant arrêter les chiffres conformément aux résolutions précédentes.

Sur la proposition de M. Dethier, on donne un avis favorable 1^o sur la délibération de la commission du mont-de-piété, relative à la radiation d'inscriptions prises contre quatre de ses employés ; 2^o sur la délibération de la fabrique de Ste-Véronique, relative à l'acceptation d'un legs fait par feu de Donnea de Grand Aaz.

Sur la proposition de M. Lambinon, il est accordé une indemnité de 100 frs. à la V^e Jamar, pour écoulement d'un mur par suite de la construction du pavé de la rue des Arziz.

M. Hanquet présente le résultat du budget des hospices.

Recette extraordinaire	136,667 56
Dépense extraordinaire	37,650
Excédant des recettes extraordinaires sur les dépenses de même nature.	99,017 57
Dépense ordinaire.	521,268 75
Recette ordinaire.	272,700
Déficit de la dépense ordinaire sur la recette ord.	48,568 75
Soustrayant la somme de 48,568 75 de celle de 99,017 57.	
Il y a un excédant des recettes générales sur les dépenses générales de	50,448 64

Le budget des hospices est adopté par 9 voix contre 5 ; MM. Brixhe, Forgeur et Despa.

Le conseil, après avoir encore traité quelques affaires de peu d'importance, s'est constitué à huis-clos.

Nous croyons savoir que le rapporteur de la commission d'instruction publique n'y a point soumis les propositions relatives au personnel de l'école du soir destinée aux jeunes filles et aux femmes adultes.

Le concours doit avoir lieu pour les places de sous-maitresse et de secondantes ; il paraît que, quant à la place d'instituteur, on renonce à l'examen qu'on voulait faire subir aux candidats les plus capables.

THÉÂTRE. — C'est aujourd'hui qu'a lieu la première représentation de la troupe dramatique de Mme. Corrège. On avait d'abord annoncé que le prix des places avait été augmenté ; mais il paraît qu'il n'en sera rien ; les prix seront comme à l'ordinaire. La charmante Léontine Fay, qui a toujours été si bien accueillie parmi nous, a prouvé, dans cette circonstance, qu'elle avait plus à cœur de renouveler connaissance avec ses admirateurs, que de grossir la recette.

CHEMIN DE FER.

Quatre-vingt cinq mille voyageurs ont parcouru le chemin de fer pendant les 10 premiers jours de juin ; ils se sont répartis ainsi : en destination pour Bruxelles 15802, pour Malines 8928, pour Anvers 9665, pour Gand 4691, pour Louvain 4725, pour Liège 3455, pour Termonde 5047, pour Tirlemont 2869. Total 55,876. Le restant des voyageurs 51,886 se sont répartis dans les stations intermédiaires. Liège a donc reçu la visite de 5455 voyageurs provenant de ces diverses villes indépendamment de ceux arrivés des stations intermédiaires : Il est parti de Liège en destination pour ces mêmes villes, non compris ceux partis pour les stations intermédiaires, 5605 voyageurs, savoir : pour Bruxelles 1799, pour Anvers 755, pour Louvain 596, pour Tirlemont 250, pour Gand 202, pour Malines 188, pour Termonde 15. — Liège a reçu de Bruxelles 1892 voyageurs, d'Anvers 673, de Louvain 445, de Gand 205, de Malines 238.

BIBLIOGRAPHIE.

La 1^{re} livraison du tome 2 du bulletin municipal (année 1857) vient de paraître. MM. Micha, Forir et Henrotte continuent ce travail auquel nous avons déjà donné des éloges ratifiés par tous ceux qui ont eu besoin d'y recourir.

Cette livraison contient, comme le premier volume, des notes intéressantes sous le rapport des dispositions en-frelles, et sous celui de l'esprit qui les a dictées. C'est ainsi que le rapport du collège sur l'administration de la ville fait au conseil en séance publique du 24 janvier 1857, contient sous forme de notes la suite donnée à plusieurs affaires qui s'y trouvent mentionnées.

Pendant l'année 1857, le conseil a pris beaucoup de réglemens que leur importance nous fait un devoir de mentionner.

L'académie de peinture, les écoles et notamment celles qui sont destinées aux adultes et aux ouvriers (industrielle et préparatoire) le collège, l'école normale, ont été l'objet de nouvelles dispositions qui intéressent tous les pères de famille.

Les négocians soumis à l'octroi trouveront également dans cette livraison des dispositions d'ordre qu'il leur est indispensable de connaître.

Voici le discours prononcé par M. Tilman, bourgmestre, à la séance du conseil communal d'hier :

« Messieurs,

« En prenant la présidence de vos délibérations, le premier besoin que j'éprouve, et j'ai hâte de le satisfaire, c'est celui de joindre ma voix à celle de mes collègues pour rendre un témoignage public de reconnaissance à mon prédécesseur. Toutefois je n'essaierai pas de répéter sous d'autres formes ce que votre président de la dernière séance a si bien exprimé ; ses paroles sont encore présentes à vos esprits, et je ne pourrais aujourd'hui qu'en atténuer la justesse.

« Si je n'avais consulté que mes forces, je n'aurais pas accepté les honorables fonctions de bourgmestre qui viennent de m'être confiées par le Roi. Mais j'ai cru que des vues droites, du zèle et du dévouement suffiraient pour faire quelque bien et continuer, avec votre concours, l'impulsion donnée aux affaires municipales depuis plusieurs années.

« L'administration à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir et celle qui l'a précédée rendent ma tâche plus facile ; les diverses branches du service ont subi de notables améliorations ; des arrêtés appropriés au nouvel ordre de choses régissent les diverses matières de police ; de grands travaux sont arrêtés, l'intelligence et les bras ne manquent pas pour les exécuter ; l'instruction et les arts, et ceci ramène naturellement l'éloge de mon prédécesseur, brillent par leurs nombreux établissemens, en ne demandant qu'à être maintenus et surveillés ; ici encore, Messieurs, les concours de gens spéciaux que vous avez appelés, soit comme inspecteur, soit comme membres de commissions, vient alléger la charge de celui auquel sont dévolues les attributions de M. Jamme.

« Puissent mes forces ne point trahir mes intentions ! Puisse votre indulgence m'accompagner toujours dans les fonctions de président ! »

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

PAR EXTRAORDINAIRE.

Mme. Volnys (Léontine Fay) et M. Volnys, premiers sujets du théâtre français, secondés par une réunion d'artistes des divers théâtres de Paris et des principales villes de la France, sous l'administration de Mme. Corrège, donnera, le samedi 30 juin, la première représentation de : LE LOVELACE FRANÇAIS, ou la jeunesse du duc de Richelieu, comédie-drame en 5 actes du Théâtre Français.

Mme. Volnys remplira le rôle de Mme. Michelni, et M. Volnys celui du duc de Richelieu.

La MARRAINE, vaudeville en un acte. — Mme. Volnys remplira le rôle de Mme. de Méris.

La première représentation de : LE MARI ET L'AMANT, comédie en un acte. — On commencera à 7 heures.

PRIX ORDINAIRES.

Dimanche, 1^{er} juillet, la 1^{re} représentation de DON JUAN DAUTRICHE, comédie en 5 actes. — Mme. Volnys remplira le rôle de dona Florinde, et M. Volnys celui de Philippe II.

La première représentation de la MARQUISE DE SENNETERRE, comédie en 5 actes. — Mme. Volnys remplira le rôle de Marion de Lormé, et M. Volnys celui de Cinq-Mars.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 28 JUIN.

Naissances : garçons 6, filles, 5.

Mariages 7, savoir :

J. B. Jh. Romedenne, musicien, rue des Dominicains et Anne Claire Francoise Delomme, sans profession, rue St Adalbert. — H. Jh. Renier Thibeau, commis banquier, sur Meuse et M^{me} Cath. Adrienne Fraipont, négociante, place du Marché. — Louis Longrée, domestique, fond St. Servais et Marie Barbe Florquin, domestique, même rue.

— N. J. Jh. Base, armurier, en Bèche et Jeanne Discry, sans profession, faub. St. Léonard. — Alex. Nicolas Gaillet, menuisier en Bèche et Marie Catherine Moreau, journalière, rue Neuve. — François Nicolas Guillaume, relieur, rue des Champions et Marie Agnès Charles, sans profession, même rue, veuve Delvaux. — Jacq. Jh. Bihain, sans profession, à Ougrée et Marie Barbe Monon, sans profession, rue St. army.

Décès : 1 garç., 1 homme, 2 femmes, savoir : Nicolas Joseph Faisant, âgé de 72 ans, vitrier, rue Beaugard, veuf en secondes noces d'Ally Vivroux.

Du 29. — Naissances, 1 garçon, 2 filles.

Décès : 2 garçons, 1 femme, savoir : Marguerite Durbut, herbier, âgée de 81 ans, rue Ste.-Catherine, veuve de Jean Henri Latour.

TAXE DU PAIN DU 30 JUIN.

Pain de seigle.	37 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment.	46
Pain de ménage.	56

ANNONCES.

BAL dimanche et lundi, 1^{er} et 2 juillet, chez GUÉRIN au Pré-Binet, en face du nouveau Casino. 945

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE, QUAI DE LA SAUVENIÈRE, N^o 56 ; Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

LES SOEURS CUVELIER

RUE PONT-D'ILE, N^o 856.

SUCCESSIONS DE M^{me}. TH. VANDERZANDEN,

Ont l'honneur d'informer que, voulant renouveler leur magasin, elles cèdent les coupons de draps, mérinos, et autres articles, au prix de facture. Au même N^o, on demande DEUX DEMOISELLES qui désireraient apprendre le commerce.

UN BEAU MANÈGE, pouvant être activé par un, deux ou trois chevaux et servir à un moulin à farine, à l'huile ou autre industrie, à VENDRE, rue Porte St-Léonard, n^o 617.

UN COMMERÇANT en ÉPICERIES, Vins et Eaux-de-Vie, de cette ville, jouissant d'une belle clientèle et voulant se retirer des affaires, serait porté à traiter pour la VENTE de sa MAISON, de son COMMERCE et de ses marchandises. La maison est vaste et dans la situation la plus avantageuse. On accorderait à l'acquéreur de grandes facilités pour le paiement. S'adresser, pour renseignements, au n. 158, rue des Sœurs-de-Hasque, à Liège. 956

 **CHEVAL de SELLE à VENDRE** rue St.-Séverin, n° 55. 65

A LOUER pour le 24 septembre, UNE BELLE MAISON avec jardin, rue des Sœurs Grises, à Liège, occupée par M. le conseiller Dechamps. S'adresser à M. JENICOT, joaillier, rue Neuvice, n° 977, à Liège. 947

A VENDRE à bas prix, UN BAC EN PIERRE ayant servi à une savonnerie. — S'adresser au n° 857, place du Spectacle, à Liège.

A LOUER de suite, à une ou deux personnes tranquilles, UN QUARTIER tout-à-fait indépendant, avec la jouissance d'un jardin, ayant vue sur le quai de la Sauvenière. S'adresser au bureau de cette feuille.

 **LIBERT, JARDINIER-FLEURISTE**, au bout du faubourg Vivégis, prévient MM. les amateurs, que sa COLLECTION de ROSES est présentement à voir en fleurs. Chez le même on vend des Fraises aux personnes qui désire en manger chez lui. 950

Le SAMEDI 7 Juillet 1858, à deux heures, M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux Enchères en son étude, rue Féronstrée :
1^o Une MAISON, sise à Liège, devant la Boucherie, n. 870.
2. Et une AUTRE, garnie de Persiennes, rue Table de Pierre, n. 489.
La majeure partie du prix sera constitué en rente. S'adresser audit notaire pour voir les titres et conditions. 862

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ, ET A UN PRIX TRÈS-AVANTAGEUX, Une bonne Maison, Avec cour et bâtiment derrière, sise à Liège, rue St-Séverin, au fond de l'Empereur, n° 548. S'adresser en l'étude de Maître DEBEFVE, notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281, à Liège. 895

MARDI 10 juillet à 2 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA au n. 155, faubourg St-Léonard en cette ville.

Les Meubles GARNISSANT CETTE MAISON, tels que commodes, garde-ropes, buffets à glace, tables, chaises, litteries, batteries de cuisine. 961

A VENDRE OU ARRENTER, Une Belle maison DE COMMERCE. Libre de charges, avec cour, petit jardin, pompe, citerne, deux caves, etc., située rue St.-Séverin. S'adresser même rue, n° 725. Au même n°, A VENDRE DE RENCONTRE UN CABRIOLET, et une grosse BALANCE. 850

Passage Lemonnier. La Société porte à la connaissance du public, que les travaux seront entièrement achevés dans quelques mois. — S'adresser pour les LOCATIONS chez M. LÉMONNIER, rue de l'Université, ou au concierge du Passage. 917

VENTE DE BONNES TERRES, SUR ALLEUR. LA VENTE DE DEUX PIÈCES DE TERRE, Situées à Waroux, commune d'Alleur, au lieu dit Buisson des houilles, l'une de 518 ares 38 centiares, et l'autre de 47 ares 85 centiares, vente annoncée précédemment pour le 28 juin, n'ayant pas eu lieu à cause de l'absence d'un des intéressés, est remise AU JEUDI 12 JUILLET 1858, à 5 heures précises de relevée, et se fera devant M. le juge de paix du canton de Glons, en l'étude et par le ministère du notaire STASSE, résidant à Alleur, à des conditions faciles et avantageuses. 955

VENTE D'UNE MAISON, POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

MERCREDI, 4 JUILLET 1858, à 9 heures du matin, M^e DELBOUILLE, notaire, procédera, par devant M. le juge de paix des quartiers Nord et Est de cette ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, à la VENTE aux enchères et à l'extinction des feux, d'une MAISON, située à Liège, rue Saint-Antoine dite Pourceaurue, n° 427, occupée par le sieur Pickman. S'adresser, pour avoir communication du cahier des charges, audit notaire et à M. le juge de paix. 959

Vente suite de surenchère.

M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude, une Féronstrée, une **BELLE MAISON, N. 91,** FAUBOURG Ste.-MARGUERITE, Avec bâtiment ayant servi à une distillerie, cour et jardin, contenant 22 ares. On pourra la voir les lundi et jeudi depuis deux heures jusqu'à six. Cette vente aura lieu le 6 juillet, à 11 heures, sur la mise à prix de 21,000 frs., prix auquel elle est portée par la surenchère. 980

VENTE CONSIDÉRABLE DE MEUBLES ET DE VINS EN BOUTEILLES, POUR CAUSE DE DÉPART.

VENDREDI et SAMEDI, 6 et 7 JUILLET 1858, à 2 heures de relevée, Le notaire BIAR vendra en la maison n° 608, rue Vinave-d'Isle à Liège, UNE QUANTITÉ CONSIDÉRABLE **D'OBJETS MOBILIERS,** Consistant en commodes, secrétaires, fauteuils, guéridons, buffets, toilettes, lavabos, en acajou, armoires, bois de lit, tables en chêne; gravures, services en porcelaine, lits de plumes, matelas, traversins, oreillers, linges de diverses espèces, ustensiles de cuisine, etc., etc. — Vins d'Espagne, blanc et rouge, du Rhône, Champagne mousseux et rouge. AU COMPTANT. 954

Vente de Meubles, POUR CAUSE DE DÉPART.

MERCREDI, 4 JUILLET 1858, à 11 heures du matin, Le notaire GILON exposera en vente, à la maison de M. Brunio, à Seraing-sur-Meuse, **tout le beau mobilier** qui s'y trouve, consistant en haute et basse garde-robes, commode, buffet, table ronde et autres, étagère, cuivrierie, cuisinière et autres beaux meubles dont le détail serait trop long. 955

JEUDI 5 Juillet 1858, à 2 heures, A la requête de M. P. E. DETHIER, avocat, comme curateur à la succession vacante de Jacques-Joseph SIMONIS, le notaire PAQUE procédera, pardevant M. le juge-de-peace OPHOVEN, à Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, A LA VENTE AUX ENCHÈRES

d'une maison, En partie démolie, et dépendances, sise en cette ville, rue Pierreuse, n° 554. S'adresser pour les conditions, aux bureau ou notaire susdits. 916

VENTE CONSIDÉRABLE DE FOINS, REGAINS ET TREFLES A COLONSTER.

LUNDI 2 JUILLET 1858, à dix heures précises, Monsieur le baron Hyacinthe de Chestret, fera vendre en sa ferme de Cinq Val à Tilff, par le ministère de Maître HOUBAER, notaire à Seraing, les foins et regains croissant tant sur les îles de Colonster que sur les prés des Damzelles, Lefoulon, Alfontaine et Preka, plus dix bonniers de foin et regains croissants sur les prairies sises sous le château de Colonster et joignant la rivière d'Ourthe, ainsi que dix bonniers de trèfles croissant sur des terrains également situés à Colonster dont une grande partie le long de ladite rivière.

BELLE MAISON A VENDRE. Le JEUDI 12 JUILLET 1858, à 2 heures, Le notaire PAQUE exposera en vente aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain-Pont, **UNE BELLE MAISON,**

Solidement bâtie en pierres de taille, sise à Liège, rue Table de Pierre, n° 495, près de l'hôtel du gouvernement, composée de deux caves, d'un vestibule, de deux pièces au rez de chaussée, deux au premier, quatre au second et d'un grenier, avec cour, bâtiment derrière comprenant cuisine, 2 pièces au-dessus, un grenier, pompe et citerne. Les amateurs pourraient avant le jour ci-dessus fixé, l'acquérir de gré à gré, obtenir toute facilité de paiement, et l'occuper immédiatement. S'adresser en ladite étude, ou du mardi au samedi à midi de chaque semaine, en ladite maison. 892

VENTE DE RENTES

QUI AURA LIEU AUX ENCHÈRES, LE LUNDI 16 JUILLET 1858, deux heures de relevée, En l'étude à Liège du notaire KEPPELNE, rue St-Hubert, n° 591, **Rentes en épeautre,** MESURE DE LIÈGE.

LOTS	n°	S.	Q.	P.	NOMS ET DEMEURES DES DÉBITEURS.
1 ^{er}	14	4	»	»	V ^o Roland Tombeur, de St.-Georges.
2	4	5	»	»	Joseph Huart, de Petit-Axhe.
3	2	»	1	1 1/2	Jacq. Debrus, de Fexhe-lez-Slins.
4	2	»	»	»	Henri Doyen, de Jeneffe.
5	9	1	»	»	François Dessart, d'Oreye.
6	2	»	»	»	Jean-Henri Matthy, de Termogne.
7	1	»	»	»	Sim. Marchoul et V ^o Thiou, de Willine.
8	5	»	»	»	Pierre Moes, de Fexhe-le-haut-Clocher.
9	2	»	»	»	Hubert Moreau, d'Yernawe.

RENTES EN SEIGLE, MESURE DE TONGRES.

8	1	4	»	»	Fr. Denvoz et At. Lefebvre, de Crenwick.
9	1	5	»	»	Daniel Festyens, de Membruggen.
10	1	5	»	»	Marcel Goessens, de Kopperlingen.
11	1	»	»	»	V ^o Laurent Jaspas, de Frère.
12	2	4	2	2	Les héritiers Maurissen, de Maestricht.

Rentes en argent.

LOTS	MONTANT DE LA RENTE.		CAPITAUX.		NOMS ET DEMEURES DES DÉBITEURS.
	F.	C.	F.	C.	
1 ^{er}	290	02	7790	77	J ^e . Mahy, marchand à Liège, au Marché.
2	81	75	2043	66	M. Rongé, m ^e . d'armes, rue St.-Ursule.
3	24	51	486	25	Louis Coélet, au faubourg d'Amersœur.
4	7	60	151	95	Jean-Bapt. Englebert, rue Roture.
5	2	84	56	85	Toussaint Legraye, à Grivegnée.
6	12	15	562	11	Toussaint Lejeune, à Liège.
7	7	29	243	11	DDné. Cereche, au faub. St.-Léonard.
8	116	09	5889	87	La commune de Wihogne.
9	2	45	48	62	Thomas Hayen, de Zeperen, et autres.
10	101	11	2042	16	Louis Wittebrouck, de Zeperen.
11	60	17	1205	42	Théodore Horion, de Lanaye.
12	60	78	1215	60	Les sœurs Martens, d'Uffelken.
13	6	08	121	56	Jacques Emmanuel Gaillard, de Huy.
14	24	51	486	25	Nicolas Jos. Philippart, de Huy.
15	56	47	729	54	V ^o Gaspar Preudhomme, de Huy.
16	8	51	170	20	Henri Wentmolders, de Cosen.
17	18	25	564	67	Martin Dubreuil, de Hasseltbrouck.
18	18	25	564	67	Nelys et Wagnans, de Hasseltbrouck.
19	17	02	486	20	M ^{me} Roberty, de Petit Fresin.
20	9	12	182	54	Albert Jos. Degrady, de Croenendacl.
21	24	51	486	25	Noel Hanrotte, de Corswarem.
22	19	45	448	64	Jean Lenaerts, de Corswarem.
23	6	08	151	94	Jean Simon, de Kerkelom.
24	5	16	129	14	M ^{me} de Spineto, rue Vinave-d'Isle.
25	7	75	195	77	V ^o J ^e . Lambert Daxhelet, de Polleur.
26	5	55	106	97	Ant. Joassin et Cath. Wery, d'Angleur.
27	9	12	182	53	Laurent Massart, de Wonck.
28	9	27	478	56	V ^o Toussaint Nihon, de Bligny.
29	91	18	20	»	Anne-Marie Putzeys, de St.-Trond.
30	15	57	267	45	Lambert Renard, de Frère.
31	3	95	79	02	V ^o Pierre Thirion, de St.-Georges.
32	56	47	729	54	Pierre Lesens, de Willine.
33	56	47	729	54	Simon Marchoul, de Willine.
34	50	59	1043	97	Pierre Leclercq et autres, de Pousset.
35	51	60	790	15	La commune de Celles.
36	20	66	415	56	Guill. Schoffeniels, de Willine.
37	7	29	177	77	Jean Vanschalkhoven, de Goyer.
38	17	02	540	56	Marie Vaval et Jh. Wery, de Petit-Axhe.
39	55	15	671	»	Guill. Jos. Thirion, de Corswarem.

Ces rentes d'anciennes constitutions sont payées exactement, dument inscrites et bien conservées ainsi qu'on peut s'en assurer par l'inspection des titres déposés en l'étude de M^e SERVAIS, notaire, place derrière le Spectacle, n° 857. 895

**VENTE
PAR LICITATION,
SANS RÉSERVE D'INFIRMATION,
DE
MAISONS,
Terres et Créances.**

LE MARDI, 10 JUILLET 1858, à 10 heures du matin,
Au bureau de la justice de paix du canton de l'Ouest de la
ville de Liège, rue d'Amay, n° 655, M^e PARMENTIER,
notaire,
ADJUGERA AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

EN 14 LOTS,
**LES BIENS,
IMMEUBLES ET CRÉANCES.**
Dont la désignation suit :
IMMEUBLES.

1er. lot.
Une MAISON DE COMMERCE, spacieuse, à deux étages,
située rue St.-Séverin, n° 698, à Liège, avec deux portes
d'entrée, boutique, cour, bâtiment d'habitation par derrière,
2 pompes et écurie; elle est louée au sieur Eymael, marchand
ébéniste, au prix de 1000 frs. par année, et tient à M. Her-
lenvaux et à la maison occupée par le sieur Comhaire.

2me. lot.
Une MAISON DE COMMERCE, à deux étages, sise en la
même rue St.-Séverin, n° 700, portant l'enseigne du Porc-
d'Or, occupée par le sieur Closter, et consistant en deux
corps de bâtiments, avec cour, pompe; elle joint à la maison
occupée par le sieur Comhaire et à M. Braive-Gabriel.
Le loyer est de 485 frs.

3me. lot.
TROIS MAISONS contigues, n° 276 bis, 277 et 277 bis,
sises au faubourg Ste.-Marguerite, à Liège, composées de
plusieurs pièces au rez-de-chaussée et aux étages, grands
greniers, remise, écurie, offices avec pompes et fontaines,
caves, cours et jardin, le tout d'une superficie de 2090 mè-
tres carrés. Deux de ces maisons, occupées par les sieurs
Dejardin et Fourneau, ont des boutiques sur la rue.

4me. lot.
QUINZE PETITES HABITATIONS, attenantes l'une à
l'autre, récemment construites, étant une dépendance du
3me. lot et situées au même faubourg, en lieu dit Ruelles
du Haut-Pré et du Coq, n° 267, 267 bis, etc., consistant
chacune en une pièce au rez-de-chaussée, chambre à l'étage
et cave; ces habitations, formant des logemens séparés, lon-
gent le jardin, sis derrière les maisons sus-désignées du 3me.
lot et produisent, ensemble, 1400 francs environ de loyers
annuels.

5me. lot.
Une MAISON DE COMMERCE, sise au même lieu, nu-
méro 277 ter, occupée par le sieur Jean Raick, avec bouti-
que et jardin de 680 mètres carrés; le tout joint au 3me. lot
et à M. Dambiermont.

6me. lot.
COMMUNE DE XHENDREMAEL.
15 verges grandes 10 petites, mesure locale, formant la
moitié d'une pièce de terre arable, sise en lieu dit Chession,
joignant d'un côté au chemin, d'un autre à Jacques Pirronnet
ou ses représentants d'un 5me. à Henri Malaise.

7me. lot.
5 verges grandes 10 petites, faisant la moitié d'une pièce
de terre, sise au chemin de Liège, près de celui du flot, joi-
gnant d'un côté audit chemin de Liège et d'un autre aux en-
fants de Lambert Lombart.

8me. lot.
La moitié de 57 verges grandes de terre, sises au chemin
de Brouck, joignant d'un côté audit chemin, d'un autre aux
enfants ou représentants de Melon-Petri, et d'un 5me. côté
aux enfants de Gilles Lombard, ou leurs représentants, ces
trois pièces de fonds sont exploitées par les enfants de J. J.

AVEC AUTORISATION DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE APOSTOLIQUE.

VENTE PAR ACTIONS

Sous la surveillance spéciale de la Haute Chambre Aulique des finances,
de

Trois grandes et magnifiques Propriétés,

s'élevant, suivant acte authentique déposé près ladite chambre, ensemble à

DEUX MILLIONS 15331 FLORINS, VALEUR DE VIENNE,

AVEC 25586 GAINS ACCESSOIRES EN NUMÉRAIRE.

Chaque action peut gagner les IMMEUBLES, ainsi que des gains accessoires, au comptant.

TIRAGE IRRÉVOCABLE ET SANS REMISE, LE 7 JUILLET PROCHAIN.

PRIX D'UNE ACTION, 20 FRANCS.

Les acquéreurs d'une série de 6 actions ou de plusieurs, jouissent d'avantages marquans.

Envoi des actions, prospectus et listes, franco de port.

On est prié de s'adresser directement à

COMMUNE D'AWANS.

9me. lot.

Paque, propriétaires de l'autre moitié, aux prix de 5 muids
4 setiers un cinquième d'épeautre, de fermage annuel, ou-
tre la contribution foncière.

5 verges grandes 15 petites de TERRE, en lieu dit Tige
de Huy, exploitées par Jean Watrin, joignant à Mathias Pi-
ronnet, au chemin du Tige et à M. Lamarche ou ses repré-
sentans.

10me. lot.

Une PIÈCE DE TERRE, sise en lieu dit Gemenne, de la
contenance de 17 verges grandes, exploitées par Gilles Lom-
bard, moyennant un fermage annuel de 5 muids d'épeautre,
joignant d'un côté à M. Moïtart, d'un autre aux enfants de
J. J. Paque.

Rentes et Créances

HYPOTHÉCAIRES.

11me. lot.

Une RENTE de 40 francs, au capital de 800 frs., due par
J. F. Magnée, de Liège.

12me. lot.

Une RENTE de 40 francs, au capital de 800 frs., due par
M. E. Beaumont, à Liège.

13me. lot.

Une CRÉANCE de 490 francs, présentement exigible, et
produisant intérêt à 5 pour cent, due par Hubert Lavet et
ses enfans, de Wihogne.

14me. lot.

Une idem de 375 frs., aussi exigible et productive d'inté-
rêt à 5 pour cent, due par les mêmes.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente audit
notaire PARMENTIER.

On pourra visiter les maisons les lundi, mercredi et ven-
dredi de chaque semaine, depuis une heure jusqu'à 4 de re-
levée. 888

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR LA FILATURE DU LIN A LA MÉCANIQUE

ETABLIE A MALINES.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, aux termes de l'ar-
ticle 55 des statuts, a l'honneur d'informer Messieurs les
actionnaires que le DEUXIÈME VERSEMENT montant à
cinq pour cent des actions dont ils sont porteurs, devra être
effectué le 16 JUILLET prochain, de neuf à deux heures,
soit chez le soussigné, soit chez Monsieur Frédéric DE
SAUVAGE, l'un des administrateurs, rue Féronnière, à
Liège.

Les mêmes bureaux seront ouverts le 13 et le 14 JUILLET,
aux mêmes heures, pour la convenance des actionnaires qui
désireraient se libérer avant le jour indiqué.

Bruxelles le 28 juin 1858. L'administrateur gérant,
Signé, DE LA COURT,
Chaussée de Laeken, n° 154. 946

A VENDRE

DE GRÉ-A-GRÉ

UNE BELLE

ET

GRANDE MAISON

construite très-solidement au goût moderne, avec cour, re-
mise, écurie jardin, et 2 bonniers 15 verges grandes de ter-
rain, d'un ensemble, située dans une position très-agréable
sur la grande route de Liège à Verviers, dans la commune
de Grivegnée.

S'adresser pour connaître les conditions en l'étude de M^e
DEBEVE, notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n. 281, à Liège,
et pour voir ces immeubles au propriétaire M. J. F. VIGNOUL
à Grivegnée, tous les jours après-dîner. 925

VENTE

D'UNE

**GRANDE MAISON
AVEC JARDIN.**

MARDI 17 JUILLET 1858, deux heures de relevée,

IL SERA PROCÉDE

En l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à
Liège, à la VENTE aux enchères,

de la maison

Située à Liège, rue des Sœurs-Grises ou Clarisses, n° 407,
où se trouvait l'établissement des Sourd-Muets.

De cette maison dépendent une grande cour et un jardin
très-vaste et parfaitement aéré.

S'adresser pour les conditions de cette vente à M^e RENOZ,
notaire, rue du Pot-d'Or. 958

Vente d'une Ferme.

JEUDI 12 JUILLET 1858, dix heures du matin,

IL SERA PROCÉDE,

Par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, parde-
vant M. CHOKIER, juge de paix des quartiers du Sud et de
l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue d'Amay,
n° 655,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES IMMEUBLES

ci-après désignés, savoir:

Premier lot.

LA FERME DE MANGONBROUX, située commune de
Stembert, à une demi-lieue de Verviers, composée de bâti-
mens d'exploitation, jardin, terres, prairies, contenant six
bonniers 5 verges grandes onze petites,

Deuxième lot.

UN PETIT BOIS, situé commune de Hody.

S'adresser pour les conditions de cette vente à M^e RENOZ,
notaire, ou à M. le juge de paix des quartiers du Sud et de
l'Ouest de la ville de Liège. 929

BOURSES.

PARIS, LE 28 JUIN.

Trois p. c.	80 10	Actions réunies. . .	—
Quatre p. c.	—	Différée ancienne. .	—
Cinq p. c.	110 45	Idem nouv. s. inté. .	—
Act. de la Banque. .	2620	Dette active.	22 1/4
Obl. la vil. de Par. .	1180	Id. passive.	—
Emprunt belge. . . .	105	Emp. rom.	101 5/8
Société Générale. . .	—	Rente de Naples. . .	98 65
Banque de Belgiq. .	1440	Empr. portugais. . .	—
Mutualité.	—	Miguéliste.	—

AMSTERDAM, LE 28 JUIN.

HOLL. Dette activ. .	101 7/8	Certific. à Amster. .	97 1/4
Dito 2 1/2.	54 5/4	Pologne. L. R. 500 .	157 5/4
Différée.	—	Pr. L. de Rd. 50 . .	114 1/2
Billet de change. .	25 5/16	Emp. L. E. Ard. . .	21 5/8
Obl. synd. d'am . . .	95 5/8	Dito grd.	20 1/2
» 5 1/2.	79 15/16	Dette différ. anc. .	—
S. de C. des P.-B. .	179 1/8	» nouv.	—
» nouvelle.	—	» passive.	—
Russie. Hope et Co .	105 5/8	Autr. Métall. 5 . . .	102 5/8
» 1829, 5.	105 1/4	Bnès. Obl. à Lond. .	80 1/2
Inscr. au gr. livre .	68 1/4		

BRUXELLES, LE 29 JUIN.

Dette active 2 1/2 .	55	A Brasseries.	100
Emp. Rothschild. .	402	Tapis.	108
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	100
Emp. de 50 mill. . .	95 1/2	Mutualité.	118 1/2
Fin courant.	—	S. C. Bruges.	98
Emp. de 1852 (4). .	97 1/2	Monceaux.	407
Act. de la Soc. G. . .	842	Act. Réunies.	102 5/4
Emp. de Paris. . . .	1780	Borinage.	100
S. de Comm. de c. .	155	Houyoux.	90
B. de Belgique. . .	145	Papeterie.	106
C. de S. et Oise. . .	114 1/2	Lits de Fer.	116
Hauts-Fourneaux. .	146	Luxembourg.	102
Banque Foncière. .	105	Civile.	145
Idem.	99 5/4	Herve.	108
Fleury.	210	Ch. de Fer de Col. .	1005 et
Hornu.	145	Ch. de B. M. et B. .	127
Sclessin.	154	Asphal.	105
Soc. Nationale. . . .	150 1/2	Holl. Dette active. .	54
Levant du Fleury. .	175	Losrenten inserit. .	100
Ougrée.	105	Autriche. Métalliq. .	106 1/4
Sars-Longscham. . .	177 1/2	Naples. C. Falcon. .	94
Chemin de Fer. . . .	97	Espagne. Ardoin. .	21 1/2
Vennes.	80	Fin courant.	—
St-Léonard.	114	Prime un mois. . .	21 1/2 D. 1 A
Chatelinau.	146	Différée de 1850. .	—
Verreries.	128	Idem de 1855. . . .	—
Betteraves.	125	Passives.	—
Verr. de Charl. . . .	120	Brsil. E. de Roth. .	70 5/4
L'Espérance.	120	Bome. E. de 1854. .	102